



**LA SOURCE
ASSOCIATION D'EDUCATION
NOUVELLE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

11, rue Ernest Renan

92190 MEUDON

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2024

A.E.N. LA SOURCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2024

Aux membres de l'association **A.E.N. LA SOURCE**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **A.E.N. LA SOURCE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

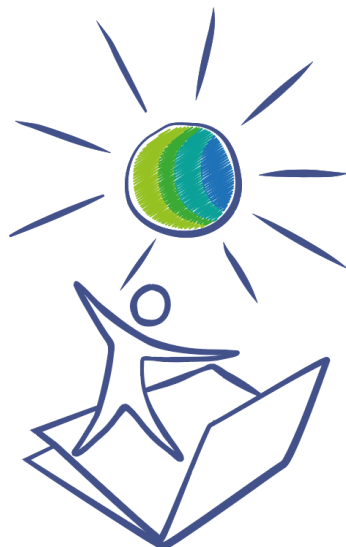
Fait à Paris, le 12 décembre 2024

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Anne MOUHSSINE

Associée



LA SOURCE

ÉCOLE NOUVELLE

Fondée en 1946

A.E.N LA SOURCE

Association d'Education Nouvelle

Siege social : 11, rue Ernest Renan

92190 Meudon

Bilan au 31 août 2024

Table des matières

I.	Bilan.....	3
i.	Actif.....	3
ii.	Passif.....	4
II.	Compte de Résultat.....	5
i.	Charges de l'exercice.....	5
ii.	Produits de l'exercice.....	6
III.	Annexe.....	6
i.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et faits caractéristiques.....	6
ii.	Notes d'informations relatives aux postes du Bilan.....	9
iii.	Notes d'informations relatives au Compte de Résultat.....	13

I. Bilan

i. Actif

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 390,00	13 258,27	5 131,73	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 390,00	13 258,27	5 131,73	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	1 756 690,43	-	1 756 690,43	1 756 690,43
	- Constructions sur sol propre	652 693,08	45 499,76	607 193,32	631 367,13
	- Constructions sur sol d'autrui	8 698 605,41	5 358 629,73	3 339 975,68	3 597 356,83
	- Installations techniques, matériel et outillage	878 296,47	796 238,94	82 057,53	103 538,17
	- Autres Immobilisation Corporelles	500 092,94	426 377,69	73 715,25	70 782,52
	- Immobilisations corporelles en cours	532 553,25	-	532 553,25	86 380,97
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 018 931,58	6 626 746,12	6 392 185,46	6 246 116,05
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations	217 629,27	-	217 629,27	215 864,77
	- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts	72 139,98	-	72 139,98	75 628,98	
- Autres Immobilisations financières	4 948,00	-	4 948,00	4 948,00	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	294 717,25	-	294 717,25	296 441,75	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	13 332 038,83	6 640 004,39	6 692 034,44	6 542 557,80	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	19 911,78	-	19 911,78	26 468,04
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	7 696,73	-	7 696,73	96,77
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	-	-	-	-
	- Personnel et organismes sociaux	18 949,08	-	18 949,08	11 335,24
	- Etat et autres collectivités publiques	50 568,00	-	50 568,00	9 894,42
	- Autres avances et acomptes	38 929,86	-	38 929,86	13 420,50
	TOTAL CREANCES	108 446,94	-	108 446,94	34 650,16
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 137 759,74	-	1 137 759,74	688 681,58
	DISPONIBILITES	1 477 462,77	-	1 477 462,77	1 795 744,11
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	37 342,69	-	37 342,69	16 115,59
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 788 620,65	-	2 788 620,65	2 561 756,25
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	16 120 659,48	6 640 004,39	9 480 655,09	9 104 314,05	

ii. Passif

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
F O N D S A S S O C I A T I F S P R O V I S I O N S F D D E T T E S ①	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	1 455 806,66	1 455 806,66
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	173 735,52	183 717,81
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 629 542,18	1 639 524,47
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	-	-
	- Réserves de trésorerie		
	- Autres réserves		
	TOTAL RESERVES	-	-
	REPORT A NOUVEAU	3 477 553,61	3 449 897,59
	RESULTAT DE L'EXERCICE	40 137,78	27 656,02
	TOTAL FONDS PROPRES	5 147 233,57	5 117 078,08
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	-	-
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	-	-
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES		
	- Subventions d'équipement	-	-
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	-	-	
- Autres subventions d'investissement	-	-	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	-	-	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-	-	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	5 147 233,57	5 117 078,08	
PROVISIONS			
- Provisions pour risques	-	-	
- Provisions pour pensions et obligations similaires	422 252,28	347 295,00	
- Provisions pour gros entretien	-	-	
- Autres provisions pour charges	-	-	
TOTAL PROVISIONS (II)	422 252,28	347 295,00	
FONDS DEDIES ③ (III)	-	-	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDI	2 539 337,73	2 507 771,06	
AVANCES ET ACOMPTE RECUS DES USAGERS	228 814,79	231 255,10	
DETTE FOURNISSEURS	99 223,73	95 995,95	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	128 859,17	137 249,34	
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	200 612,46	-	
AUTRES DETTES	714 321,36	667 669,52	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-	
TOTAL DETTES (IV)	3 911 169,24	3 639 940,97	
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	9 480 655,09	9 104 314,05	

II. Compte de Résultat

i. Charges de l'exercice

	Exercice N		Exercice N-1		Variation	
	Total	%	Total	%	Total	%
Rémunération du personnel	- 1 287 344,88		- 1 241 560,34		45 784,54	4%
Indemnités diverses	- 4 034,24		-		4 034,24	
Charges sociales/personnel	- 516 893,71		- 488 912,75		27 980,96	6%
Autres charges de personnel	- 84 822,69		- 38 515,09		46 307,60	120%
Charges fiscales/personnel	- 80 638,00		- 81 745,38		1 107,38	-1%
Personnel extérieur	- 25 486,14		- 48 692,31		23 206,17	-48%
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL	- 1 999 219,66	56%	- 1 899 425,87	56%	99 793,79	5%
Matières premières	- 310 263,02		- 308 766,23		1 496,79	0%
Prestations de service	- 124 293,01		- 132 637,88		8 344,87	-6%
Energies et Eaux	- 152 212,00		- 173 551,51		21 339,51	-12%
Matières, fournitures et petits matériels	- 89 894,61		- 99 926,53		10 031,92	-10%
<i>Sous-total consommation</i>	<i>- 676 662,64</i>	<i>44%</i>	<i>- 714 882,15</i>	<i>46%</i>	<i>- 38 219,51</i>	<i>-5%</i>
Locations immobilières	- 67 323,36		- 63 117,00		4 206,36	7%
Locations mobilières	- 41 100,91		- 35 963,90		5 137,01	14%
Entretien et réparations	- 49 248,00		- 61 663,95		12 415,95	-20%
Contrats de maintenance	- 36 876,33		- 35 053,11		1 823,22	5%
Primes d'assurance	- 38 523,03		- 30 515,10		8 007,93	26%
Documentation et divers	- 43,68		- 213,35		169,67	-80%
<i>Sous-total services extérieurs</i>	<i>- 233 115,31</i>	<i>15%</i>	<i>- 226 526,41</i>	<i>15%</i>	<i>6 588,90</i>	<i>3%</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 13 630,40		- 8 954,40		4 676,00	52%
Informations, publications et relations publiques	- 3 170,89		- 2 852,84		318,05	11%
Déplacement, missions et réceptions	- 2 681,36		- 2 730,56		49,20	-2%
Frais de PTT et services bancaires	- 46 001,89		- 21 209,05		24 792,84	117%
Cotisations et divers	- 6 919,75		- 6 738,25		181,50	3%
<i>Sous-total autres services ext</i>	<i>- 72 404,29</i>	<i>5%</i>	<i>- 42 485,10</i>	<i>3%</i>	<i>29 919,19</i>	<i>70%</i>
Impôts et taxes relatifs aux locaux	- 10 707,17		- 3 805,00		6 902,17	181%
<i>Sous-total Impôts et taxes</i>	<i>- 10 707,17</i>	<i>1%</i>	<i>- 3 805,00</i>	<i>0%</i>	<i>6 902,17</i>	<i>181%</i>
Charges diverses de gestion courante	- 0,14		- 25,79		25,65	-99%
<i>Sous-total autres charges de gestion courante</i>	<i>- 0,14</i>	<i>0%</i>	<i>- 25,79</i>	<i>0%</i>	<i>- 25,65</i>	<i>-99%</i>
Charges d'intérêts	- 37 031,18		- 35 291,04		1 740,14	5%
Autres charges financières	- 22 644,15		- 22 976,21		332,06	-1%
<i>Sous-total charges financières</i>	<i>- 59 675,33</i>	<i>4%</i>	<i>- 58 267,25</i>	<i>4%</i>	<i>1 408,08</i>	<i>2%</i>
Dotations aux amortissements	- 478 283,33		- 465 605,98		12 677,35	3%
Dotations aux provisions pour risques	- 7 060,41		- 2 220,55		4 839,86	NA
<i>Sous-total dotations amortissements et provisions</i>	<i>- 485 343,74</i>	<i>31%</i>	<i>- 467 826,53</i>	<i>30%</i>	<i>17 517,21</i>	<i>4%</i>
Charges exceptionnelles	- 8 513,91		- 1 968,43		6 545,48	NS
TOTAL AUTRES COÛTS	- 1 546 422,53	44%	- 1 515 786,66	44%	30 635,87	2%
TOTAL CHARGES	- 3 545 642,19	100%	- 3 415 212,53	100%	130 429,66	4%

ii. Produits de l'exercice

	Exercice N		Exercice N-1		Variation	
	Total	%	Total	%	Total	%
Participation des familles : enseignement	1 543 445,18		1 452 382,09		91 063,09	6%
Participation des familles : restauration	865 669,90		803 363,93		62 305,97	8%
Rabais, remises et réductions accordées	- 92 610,95		- 73 464,65		- 19 146,30	26%
TOTAL REDEVANCES NETTES FAMILLES	2 316 504,13	65%	2 182 281,37	63%	134 222,76	6%
Subventions	747 939,89	21%	741 779,43	22%	6 160,46	1%
Produits des services dans l'intérêt du personnel	11 003,05		10 977,80		25,25	0%
Prestations annexes aux élèves	386 114,00		369 125,42		16 988,58	5%
Production immobilisée	-		-		-	NA
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	397 117,05	11%	380 103,22	11%	17 013,83	4%
Quote-part subventions d'équipement affectées au résultat	15 982,29		15 562,10		420,19	3%
Autres produits divers de gestion courante	28 672,00		32 438,27		- 3 766,27	-12%
Autres produits financiers	21 703,38		16 827,67		4 875,71	29%
Reprises sur provisions pour risques	3 175,03		-		3 175,03	
Transfert de charges d'exploitation	51 879,80		73 481,82		- 21 602,02	-29%
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	2 806,40		394,67		2 411,73	
Produits exceptionnels	-		-		-	
TOTAL AUTRES PRODUITS	124 218,90	3%	138 704,53	4%	- 14 485,63	-10%
TOTAL PRODUITS	3 585 779,97	100%	3 442 868,55	100%	142 911,42	4%
RESULTAT DE L'EXERCICE	40 137,78		27 656,02		12 481,76	

III. Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 dont le total est de 9.480.655,09 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 40.137,78 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

i. Principes comptables, méthodes d'évaluation et faits caractéristiques

a- Principes comptables :

a. Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les comptes annuels ont donc été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucune dérogation aux principes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

b. Structure Juridique

L'A.E.N La Source est un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat, régi par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations, dont le siège social est au 11, rue Ernest Renan - 92190 Meudon.

c. Activité

L'A.E.N La Source est spécialisée dans l'enseignement de la maternelle à la terminale. Elle est sous contrat d'association avec l'Etat depuis août 1962.

b- Méthodes d'évaluation :

a. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant le prix d'achat et les frais nécessaires à la mise en service de l'immobilisation selon l'utilisation attendue par l'association. L'association a pris l'option de comptabiliser les frais accessoires en immobilisations. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée et des conditions probables de leur utilisation par l'association :

- Constructions : de 5 ans à 52 ans
- Matériel et outillage : de 5 ans à 10 ans
- Agencement et installations : 15 ans
- Matériel de bureau et mobilier : de 5 ans à 10 ans
- Matériel informatique : de 5 ans à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

b. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant droits de mutation, Honoraires des intermédiaires, La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association détient les participations suivantes :

- 9.087 parts sociales dans la « SCI du 11 rue Ernest Renan à Meudon », soit 46,32% du capital.
- 300 parts sociales dans la « SCI du 4 rue de la tour à Meudon Bellevue », soit 2,01% du capital.

c. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode "premier entré, premier sorti" (FIFO). Ils sont principalement constitués du livre de présentation de l'association "La source", d'un stock alimentaire et de fourniture scolaires. Ils ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

d. Créances et dettes :

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e. Valeurs mobilières de placement :

Les placements constitués sous forme de contrats portant intérêts sont valorisés à la valeur nominale. A la date de clôture, les intérêts courus non échus sont enregistrés en produits à recevoir. Les plus ou moins-values de cession sont calculées selon la méthode "premier entré, premier sorti". Si la valeur de marché ou la valeur vénale devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

f. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources hautement probables au profit de tiers, sans contrepartie pour l'association. Pour les indemnités de fin de carrière, nous appliquons la convention collective de travail des personnels administratifs et économiques, des personnels d'éducation et des documentalistes.

c- Faits caractéristiques de l'exercice :

Le principe de péréquation appliqué au calcul de la contribution des familles appliqué à partir de l'exercice 2010/2011 a été reconduit en 2023/2024.

Les travaux de fondation du bâtiment primaire au 11 rue Ernest Renan ont débuté à la mi-juin 2024. Le budget estimé pour l'intégralité de ces travaux est de 1.825.622,40 euros, validé par le CA du 22 juin 2023.

Une réalisation en deux phases est prévue :

- Eté 2024 pour les fondations pures et rénovations des espaces affectés par les travaux
- Eté 2025 pour le ravalement incluant l'ITE et l'accessibilité

Le financement sera mixte :

- 1.000.000€ par la souscription d'un emprunt auprès du crédit coopératif au taux de 3.89% sur une durée de 15 ans à échéance mensuelle.
Au 31/08/2024, 202.824,17 euros ont été débloqués au titre de l'emprunt souscrit.
- Le solde des travaux sera financé par les fonds propres de l'AEN LA SOURCE.

d- Evènements significatifs post clôture :

Pas d'information significative post clôture.

ii. Notes d'informations relatives aux postes du Bilan

a- Immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements

	Exercice N-1	Dotation de l'exercice	Cession	Exercice N
* Immobilisation incorp	10 650	2 608	-	13 258
* Constructions	2 400 991	123 814	28 871	2 495 934
* Agencement, aménagements des constructions	2 638 311	269 884	-	2 908 195
* Instal. Matériel et outillage	773 891	25 749	3 401	796 239
* Matériel de transport	6 997	3 947	-	10 944
* Mobilier, informatique, matériel de bureau	392 493	23 488	547	415 433
TOTAL	6 223 333	449 491	32 819	6 640 004

Immobilisations

	Exercice N-1	Acquisition	Cession	Exercice N
* Immobilisation incorp	10 650	7 740	-	18 390
* Terrain Y-Brunel	1 756 690	-	-	1 756 690
* Constructions	4 153 778	16 301	28 871	4 141 208
* Agencement, aménagements des constructions	5 114 248	95 842	-	5 210 090
* Instal. Matériel et outillage	877 429	4 269	3 401	878 296
* Matériel de transport	19 737	-	-	19 737
* Mobilier, informatique, matériel de bureau	450 536	30 368	547	480 356
* Immobilisation en cours	86 381	539 681	93 508	532 553
TOTAL	12 469 449	694 200	126 327	13 037 322

b- Immobilisations financières

	Exercice N-1	Acquisition	Cession	Exercice N
Participations (a)	215 865	1 765	-	217 629
Prêts et autres immobilisations financières	80 577	-	3 489	77 088
TOTAL	296 442	1 765	3 489	294 717

(a) Au 31/08/2024 l'AEN détient 9.087 parts soit 46,32% du capital SCI RENAN.

Au 31/08/2024 l'AEN détient 300 parts soit 2,01% du capital SCI TOUR.

c- Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance portent sur des dépenses de fonctionnement dont tout ou partie des effets se reportent sur l'exercice suivant (abonnement, maintenance, assurances...)

	Exercice N-1	Exercice N
Exploitation	16 116	37 343
Financiers		
Exceptionnels		
Total	16 116	37 343

d- Subventions

Subventions d'Equipement et d'Investissement

Subvention : date	Montant	Dotation	Dotation	Exercice
	Initial	Antérieure	de l'exercice	N
Conseil Général 92-2014/2015 travaux cours	200 512	87 945	7 029	105 538
Conseil Général 92-2014/2015 travaux cours	5 036	2 190	274	2 572
Département Haut de Seine 2017/2018 - Informatique Collège	10 964	5 484	914	4 566
Région Ile de France - 2018/2019 - Ravalement Lycée	52 293	13 075	2 615	36 603
Conseil départemental des HdS 2019/2020 - Bienêtre scolaire	3 500	1 108	350	2 042
Conseil départemental des HdS 2020/201 - Equipement ENT	2 561	1 536	512	513
Conseil départemental des HdS 2021/2022 - Info CDI Niv2	5 778	2 312	1 156	2 310
Sub Ravalement Lycée solde 22/23	13 073	817	817	11 439
Subvention 12PC Labo Niv2	5 580	1 116	1 116	3 348
Subvention tablette Niv2	6 000	-	1 200	4 800
TOTAL	305 297	115 583	15 982	173 732

e- Provisions

Provisions

	Exercice N-1	Dotation	Reprise	Exercice N
Provision pour risques et charges	-	-	-	-
Provision pour indemnités retraites	115 220	74 957	-	190 178
TOTAL	115 220	74 957	-	190 178

f- Etat des échéances des créances et dettes

Etats des echeances des creances et dettes

	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts accordés			
Fournisseurs, avances et acomptes	7 697	7 697	
Personnel et comptes rattachés	18 949	18 949	
Sécurité sociales, autres organismes sociaux		-	
Etats et collectivités publiques	50 568	50 568	
Débiteurs divers	38 930	38 930	
Charges constatées d'avance	37 343	37 343	
TOTAL	153 486	153 486	-

	Montant Brut	A un an au plus	Plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes rattachés à des participations	676 985			676 985
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	2 539 338	177 649	722 274	1 639 414
Fournisseurs et comptes rattachés	299 836	299 836		
Famille et avance sur inscriptions	228 815	228 815		
Personnel et comptes rattachés	44 173	44 173		
Sécurité sociales, autres organismes sociaux	84 686	84 686		
Etats et collectivités publiques	23 824	23 824		
Autres dettes	13 513			
Produits constatés d'avances				
TOTAL	3 911 169	858 983	722 274	2 316 399
Emprunt souscrit au cours de l'exercice	202 824			
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	171 136			

g- Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir et charges à payer

Montants des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan	Exercice N-1	Exercice N
Personnel et comptes rattachés	11 335	16 571
Etats et collectivités publiques	0	42 474
Placements	6 682	6 164
Total	18 017	65 209

Montants des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes du bilan	Exercice N-1	Exercice N
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 403	2 281
Fournisseurs et comptes rattachés	16 365	21 667
Famille et comptes rattachés	0	0
Dettes relatives au personnel	72 906	68 714
Etats et collectivités publiques	23 128	23 824
Total	114 802	116 485

iii. Notes d'informations relatives au Compte de Résultat

a- Ventilation de la participation des familles et subventions par niveaux

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Enseignement :				
Participation des familles	505 268	465 276	572 901	1 543 445
Réduction accordée	- 53 261	- 30 039	- 9 311	- 92 611
<i>Participation nette</i>	<i>452 007</i>	<i>435 237</i>	<i>563 590</i>	<i>1 450 834</i>
Restauration :				
Participation des familles	317 759	272 786	293 505	884 050
Réduction accordée	- 2 675	- 4 120	- 18 046	- 24 842
<i>Participation nette</i>	<i>315 084</i>	<i>268 666</i>	<i>275 459</i>	<i>859 209</i>
Total Participation des familles	767 090	703 903	839 049	2 310 043
Subventions :				
Communes	164 585			164 585
Département		182 140		182 140
Région			135 583	135 583
Etat		167 321	98 312	265 633
Total Subventions	164 585	349 461	233 895	747 940

b- Informations complémentaires :

L'effectif moyen de l'AEN La Source au titre de l'exercice 2023/2024 comporte 34,98 salariés en Equivalent Temps Plein.

Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes au titre de sa mission d'audit des comptes annuels se chiffre à 11.400 euros TTC.